

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2024

18h : intervention de la CAPH pour la présentation du Projet de Territoire

Appel effectué par le plus jeune de l'assemblée : Matthieu DOCHEZ

Étaient présents, MMES DUTRIEUX, NOTTER, BAUW, D'HERBOMEZ, MS THURU, LECOMTE, WARDZIAK, SIMON, MONIER, BRUNEL, DOCHEZ, REMY formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme BOURLET pouvoir à Mme BAUW, M. MANARD pouvoir à MME NOTTER,

Désignation du secrétaire de séance : Brigitte DHERBOMMEZ

Après avoir remercié les intervenants de la CAPH pour leur représentation du Projet de territoire M. le Maire a ouvert la séance du conseil Municipal.

Intervention de M. le Maire :

Voici le dernier conseil de l'année ; une année bien chargée mais ensemble depuis 5 ans nous avons accompli beaucoup de missions et nous pouvons nous féliciter de cela, féliciter également le personnel administratif, technique et aussi l'association « fête et traditions » pour cette belle fête de Noël improvisée dans la salle des fêtes au vu de la météo. Tous les sapins ont été déposés et garnis sur la commune, Les travaux du restaurant scolaire avancent bien, si vous le souhaitez il est possible de visiter le chantier.

Merci à tous de votre écoute

Approbation du Procès-verbal :de la réunion de conseil du 15/10/2024

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Délibération N°2024-5-001

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PREVISIONNEL 2024
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024-4-003 DU 15/10/2024**

Caroline DUTRIEUX, Adjointe aux Finances expose au conseil municipal les raisons qui amène Monsieur le Maire à proposer cette décision modificative du Budget Prévisionnel 2024 sur proposition de la commission communale des finances qui s'est réunie le 20 septembre dernier et sur les modifications que les membres ont validé le 27 novembre 2024.

⇒ **Investissement** :

Madame DUTRIEUX informe l'assemblée que les attributions au titre du FCTVA pour l'année 2024 ont été moins élevées que ce qui avait été prévu au BP

Il convient donc d'ajuster cette recette et par conséquent d'ajuster également les dépenses prévues au BP

⇒ **Fonctionnement** :

Plusieurs recettes de fonctionnement doivent également être modifiées suite aux notifications obtenues en cours d'année

Il convient donc d'effectuer les modifications nécessaires afin que ces recettes correspondent bien au budget réel et de rééquilibrer les dépenses en conséquence.

Après une étude détaillée de l'état de consommation des dépenses, un rééquilibrage général des dépenses de fonctionnement est également préconisé par la commission communale des finances

Il convient donc de procéder à la modification du BP 2024.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Délibération N°2024-5-002 :**Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2025**

Selon la note transmise par la sous-préfecture en date du 7 novembre, l'assiette éligible pour le calcul de l'autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget a été modifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire .

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Délibération N°2024-5-003 :**Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance**

Le conseil municipal :

- Acte que le montant mensuel de la participation est fixé à **15 € par agent** sur présentation chaque année d'une attestation d'adhésion à un **organisme de prévoyance labellisé**
- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Décide que cette participation sera effective à partir de **1^e janvier 2025**

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Délibération N°2024-5-004 :**Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque Santé**

Le conseil municipal :

- Acte que le montant mensuel de la participation est fixé à **15 € par agent** sur présentation chaque année d'une attestation d'adhésion à une **mutuelle labellisée**
- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Décide que cette participation sera effective à partir de **1^e janvier 2025**

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

M le Maire informe l'assemblée que depuis le début de son mandat de nombreux avantages ont été proposés au personnel dans le respect des lois et de la promotion (les avancements de grades, rémunérations).

Délibération N°2024-5-005 :**Délibération pour la modification du dispositif d'actions sociales**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la modification du dispositif de prestations sociales pour le personnel de la commune de Millonfosse

Le conseil municipal décide :

De modifier son dispositif d'Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : **1^e janvier 2025**,

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Une réunion est prévue avec une intervenante du CNAS afin de donner toutes les informations auprès du personnel.

Délibération N°2024-5-006 :

Approbation de l'avancement de Grade - Filière Administrative

M. le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un poste de Rédacteur Territorial Principal de 1^e Classe à temps complet à compter du 1^e janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la création d'un poste d'un poste de Rédacteur Territorial Principal de 1^e Classe à temps complet
- **de donner** tout pouvoir à M. le Maire afin de signer tout document et de réaliser les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion pour l'ouverture de ce poste,
- **d'acter** que les crédits nécessaires pour la rémunération et les charges de l'agent nommé sur ce poste seront inscrits au budget 2025, chapitre 012.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

M. le Maire tient à remercier Mme Notter et Mme Bauw pour l'organisation du voyage à Bruxelles (beaucoup de bons retours)

M le Maire souhaite réunir toutes les associations afin d'obtenir le calendrier 2025 de leurs manifestations .

M. Lecomte donne quelques informations sur les futurs ateliers numériques. (les 2 médiateurs ont été nommés, leur interventions se feront en mairie pour le personnel mais aussi pour les citoyens ; probablement 1 fois par mois ; les dates resteront à déterminer. Une communication papier sera faite au préalable)

Séance levée à 20h



GERALD THURU

SECRETAIRE DE SEANCE

BRIGITTE D'HERBOMEZ